

**Sujet : [INTERNET] extension carrière Montredon-Labessonnié ; observations du
26/07/2025 11h**

NOUVELLES LACUNES à COMBLER

1) l'AP du 17/06/2025 ouvrant cette enquête mentionne notamment :
"Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 27/12/2024 relatif à l'examen de recevabilité de la demande susvisée"
"Vu la réponse SAS BESSAC TPC à l'avis de l'autorité environnementale"

=> ledit "rapport" et ladite "réponse" ne figurent pas au dossier en ligne => les ajouter , égard à l'article 6.3 de la Directive EIE ; à défaut, je vous prie de me communiquer copie dématérialisée dudit "rapport" et de ladite "réponse" .

2) l'avis du PNRHL du 29/04/2025 mentionne notamment :
"le projet porte sur des parcelles identifiées comme réservoir de biodiversité de la TVB du Parc concernant les sous-trames prairies. il ne fait pas l'objet de mesures d'évitement ou de compensation pour ce réservoir de biodiversité. le projet de réhabilitation manque de plus à ce jour de détail concernant le volet paysager ainsi que sur l'intégration paysagère ... le PNRHL émet avis favorable sous réserve d'application des prescriptions de la Charte du Parc citées ci-dessus ..."

=> le dossier doit être enrichi par la levée de cette réserve du PNRHL .

pour mémoire , ce dossier est disponible en ligne à 2 permaliens :

<https://www.centretarn.fr/urbanisme/plui/enquete-publique/>
<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Montredon-Labessonnie-Enquete-publique-SAS-BESSAC-TPC-Revouvellement-autorisation-environnementale>

en conséquence les observations du Public à cette enquête doivent être reflétées à ces 2 permaliens .

respectueusement,
bruno piketty

Sujet : [INTERNET] extension carrière Montredon-Labessonnié ; observation du 23/07/2025 16h30, renvoyée le 26/07 09h20

Date : 26/07/2025 09:27

Pour : pref-carrieres-bessac@tarn.gouv.fr

renvoi observation ci-dessous après refus du 23/07/2025 16h36 de la part du destinataire approprié indiqué dans l'avis :

```
<pref-carriere-bessac@tarn.gouv.fr>: host
fimid.interieur.gouv.fr[143.196.251.36] said: 554 5.7.1
<pref-carriere-bessac@tarn.gouv.fr>: Recipient address rejected: 511 "User
Unknown" (in reply to RCPT TO command)
```

"s" ajouté à "carrière" dans l'adresse courriel destinataire indiquée

LACUNES à COMBLER

ce dossier sollicite autorisation environnementale , il implique :
. destruction d'espèces protégées ou leurs habitats ;
. défrichement chânaie de plus de 30 ans .

égard respectivement aux articles D181.15.5 & D181.15.9 du Code Environnement, doivent conséquemment être ajoutés 2 volets à ce dossier :

- . dérogation pour destruction espèces protégées ou leurs habitats, avec compensations appropriées budgétées ;
- . autorisation de défricher avec compensations foncière et boisement approprié budgétées .

pour mémoire , ce dossier est disponible en ligne à 2 permaliens :

<https://www.centretarn.fr/urbanisme/plui/enquete-publique/>
<https://www.tarn.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Prevention-des-risques/Environnement/Projets-impactant-l-environnement/Dossier-d-enquete-et-resume-non-technique-du-dossier/Montredon-Labessonnie-Enquete-publique-SAS-BESSAC-TPC-Revouvellement-autorisation-environnementale>

en conséquence les observations du Public à cette enquête doivent être reflétées à ces 2 permaliens .

P.S. : merci d'ajouter "s" à "carrière" dans l'adresse courriel destinataire indiquée sur ce site internet

respectueusement,
bruno piketty